



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 14 MAR. 2014

Secrétariat général

Direction des  
affaires financières

Département du contrôle  
interne et des systèmes  
d'information financiers  
DCISIF

Affaire suivie par  
Pascal TEISSEDRE  
Téléphone  
01.55.55.12.79  
Courriel  
pascal.teissedre  
@education.gouv.fr

Sous-direction de l'expertise  
statutaire, de la masse salariale  
et du plafond d'emploi

Bureau des rémunérations  
DAF C3

Affaire suivie par  
Laure BATALLA  
Téléphone  
01.55.55.11.79  
Courriel  
Laure.batalla@education.gouv.fr

N° 2014- 0020

110, rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Le ministre de l'éducation nationale  
La ministre de l'enseignement supérieur et  
de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et  
recteurs d'académie,  
Messieurs les vice-recteurs d'académie  
Mesdames et Messieurs les référents CIC  
académiques

**Objet :** Contrôle interne comptable – Campagne annuelle sur le déploiement du  
CIC dans les académies (titre 2 et hors titre 2)

**Pièces jointes :** 3 questionnaires

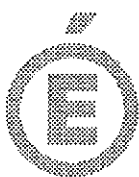
Chaque année, la direction des affaires financières (DAF) mène une campagne sur  
l'état du contrôle interne comptable (CIC) dans les académies.

Cette enquête est commune aux référentiels titre 2 et hors titre 2. Elle est conduite  
et pilotée par le département du contrôle interne comptable et des systèmes  
d'informations financiers (DAF-DCISIF). Le bureau des rémunérations (DAF C3)  
participe à la remontée des résultats.

Elle porte notamment sur la mise en œuvre des référentiels de contrôle interne  
comptable créés ou renouvelés par la DAF, ainsi que sur le pilotage du dispositif.

Elle permettra de disposer d'une connaissance plus exhaustive et plus précise sur  
l'état du CIC au sein du ministère de l'éducation nationale, afin de pouvoir éclairer  
les structures de pilotage (comité de contrôle interne pour la maîtrise des risques et  
comité de pilotage sur le contrôle interne comptable et budgétaire) et de construire  
durant l'été 2014 le plan d'action ministériel CIC 2014-2016.

Cette enquête se présente sous la forme de trois fichiers Excel. :



2/2

- 1) Volet « mise en œuvre des actions de maîtrise des risques (AMR) des référentiels rémunérations (T2) »
- 2) Volet « mise en œuvre des actions de maîtrise des risques (AMR) des référentiels hors rémunérations (HT2) »
- 3) Volet « pilotage du CIC et utilisation de l'EMR (échelle de maturité des risques) »

Les fichiers complétés seront à déposer dans la bibliothèque du site collaboratif « Réseau CIC académique » auquel sont habilités les référents CIC académiques identifiés dans l'annuaire national.

Le retour des éléments de l'enquête est attendu impérativement avant le **jeudi 15 mai 2014**.

Les données prioritaires dans le cadre de cet exercice sont les mises en œuvres des AMR clés et le niveau de pilotage correspondant au « socle CIC » décrit dans la feuille de route du 8 janvier 2014.

Pour celles-ci, il est crucial d'indiquer les perspectives de mise en œuvre ou, le cas échéant, les raisons vous amenant à ne pas déployer les éléments du « socle CIC ».

Pour les académies les moins avancées dans la démarche CIC, un décalage dans la remontée des informations relatives aux AMR non clés pourra être envisagé.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une synthèse qui sera diffusée en académie et en administration centrale.

L'ensemble des documents concernant cette enquête sont téléchargeables sur l'intranet de la DAF à l'espace collaboratif « Réseau CIC académique ».

Mes services se tiennent à disposition pour tout appui. Merci dans ce cadre de privilégier l'adresse [pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cic@education.gouv.fr) pour toutes questions.

Pour les Ministres  
et par délégation,

Pour le Directeur des affaires financières empêché,  
Le Chef de service Adjoint au Directeur

Pierre-Laurent SIMONI